

# Livre blanc du Club Climat 2023

## La montée des eaux : enjeux et gouvernance en Nouvelle-Calédonie



**Maison de la Femme**  
Pwäriwâ (Ponérihouen)

**29 juin 2023**

## Table des matières

---

<b>MOT DU PRESIDENT .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.1 Présentation du Plan Climat Energie de la Province Nord .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.2 Club Climat : vocation et rôle .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.3 Le choix de la montée des eaux.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.4 Club climat à Ponérihouen.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.5 Déroulé.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>2. LA MONTEE DES EAUX : UN ENJEU MULTI-ECHELLE.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>2.1. Un phénomène mondial.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>2.2. Un enjeu présent en Province Nord .....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>2.3. Les conséquences sur la vie des populations locales.....</b>	<b>- 8 -</b>
2.3.1. Les conséquences de la montée des eaux .....	- 8 -
2.3.2. Les conséquences du déplacement des populations.....	- 8 -
<b>2.4. Le cas de la tribu de Mou à Ponérihouen .....</b>	<b>- 8 -</b>
2.4.1. Une problématique grandissante .....	- 8 -
2.4.2. Un projet en cours .....	- 9 -
2.4.3. Des questionnements sur la gestion de la problématique .....	- 9 -
<b>3. ACTEURS ET COMPETENCES MULTIPLES.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>3.1. De nouveaux enjeux collectifs et publics face à la montée des eaux .....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>3.2. Les compétences pour agir .....</b>	<b>- 10 -</b>
3.2.1. Compétences des communes.....	- 11 -
3.2.2. Compétences des provinces.....	- 11 -
3.2.3. Compétences de la Nouvelle Calédonie.....	- 12 -
3.2.4. Compétences de l'État français .....	- 12 -
<b>4. DE MULTIPLES ACTEURS A COORDONNER POUR AGIR COLLECTIVEMENT..</b>	<b>- 13 -</b>
<b>4.1. La commune et la tribu de Mou : difficulté face à l'absence de dispositif-</b>	<b>13 -</b>
<b>4.2. La cartographie des acteurs pour une gouvernance plus engageante ...</b>	<b>- 13 -</b>
4.2.1. L'identification des parties prenantes .....	- 13 -
4.2.2. L'analyse des réseaux et des interactions .....	- 13 -
4.2.3. La planification et coordination des actions .....	- 13 -
4.2.4. L'engagement des parties prenantes .....	- 14 -
4.2.5. Le suivi et évaluation .....	- 14 -
<b>5. UNE GOUVERNANCE ET ORGANISATION A DEFINIR .....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>5.1. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : chef d'orchestre d'une démarche collaborative .....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>5.2. Les collectivités locales (provinces/communes) .....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>5.3. Les entreprises et le secteur privé .....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>5.4. Les communautés locales et populations autochtones .....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>5.5. Les organisations de la société civile .....</b>	<b>- 16 -</b>

<b>6. SOLUTIONS METHODOLOGIQUES .....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>6.1. Des idées d'outils méthodologiques dans une stratégie globale et collaborative ...</b>	<b>- 17 -</b>
<b>6.2. Une Stratégie de déploiement d'actions .....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>7. SOLUTIONS DE FINANCEMENT.....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>7.1. Les sources de financement Existantes .....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>7.2. Les possibilités de ressources .....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>7.3. Financer les structures de gouvernance locale .....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>8. CONCLUSION et PERSPECTIVES .....</b>	<b>- 20 -</b>
<b>8.1. Une situation climatique urgente .....</b>	<b>- 20 -</b>
<b>8.2. La perspective à engager maintenant .....</b>	<b>- 20 -</b>

## MOT DU PRESIDENT

---

Le changement climatique est une préoccupation majeure dans la région Pacifique en raison de notre insularité. La Province Nord est la première collectivité de Nouvelle-Calédonie à s'inscrire dans cette dynamique de lutte (adaptation et atténuation) à travers son Plan Climat Energie validé le 1<sup>er</sup> mars 2019.



Ce Plan Climat Energie est un cadre composé d'un plan d'action nécessitant la participation de tous les acteurs compétents. Le développement d'espaces de rencontre et d'échange est indispensable afin de structurer les réflexions et la coordination de nos projets. La création des « Clubs Climat » a donc vocation d'engendrer une synergie entre les collectivités (Gouvernement, Province Nord, Communes), les coutumiers et la population.

Le « Club Climat », accueilli dans la Maison de la Femme le 29 juin 2023 dans la commune de Ponérihouen, avait pour thématique centrale « La montée des eaux ». Cette problématique menace d'ores et déjà nos infrastructures, nos tribus et nos vies en Province Nord. La détresse de la tribu de Mou à Ponérihouen face à la montée des eaux n'est malheureusement qu'un exemple qui risque de s'étendre sur tout le territoire. Les collectivités compétentes se doivent de répondre aux besoins impératifs d'adaptation pour préserver nos populations de l'urgence climatique. Des initiatives et réflexions ont déjà été engagées à l'échelle des tribus et je souhaite ici les saluer.

Le « Club Climat » 2023 a été une réussite en raison de la participation et de l'investissement des différents acteurs. Je voudrais ici les remercier pour leurs contributions et mobilisations : la mairie de Ponérihouen, la mairie de Koné, la mairie de Ouegoa, la mairie de Touho, la mairie de Pouébo, la mairie de Kouaoua, la mairie de Houaïlou, la mairie de Hienghène, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Haut-Commissariat-STAC, DIMENC-OBLIC, DSCGR-PPGR, Météo-France, IRD, Cellule Habitat NC, CESE, SECAL, Consultant IQ, ADRAF, ADEME, CIE NC, Association Teasoa, Association Hô-üt, Association T2W ainsi que les coutumiers et la population. Les riches échanges ont fait naître des réflexions amenant le Territoire vers une gestion climatique solidaire et commune.

Ce livre blanc rend compte des dialogues constructifs sur la montée des eaux inquiétante, et nous rappelle à tous que nous devons œuvrer pour créer ensemble un avenir résilient pour nos populations face au changement climatique.

Paul NEAOUTYINE  
Président de la Province Nord



## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 PRESENTATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE DE LA PROVINCE NORD

En mars 2019, la Province Nord a validé son Plan Climat Energie (PCEPN) par délibération. Ce cadre a pour ambition de poser un plan d'action de lutte contre le dérèglement climatique sur le territoire provincial. Les deux grands objectifs de ce plan climat sont l'atténuation des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) ainsi que l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Au sein du PCEPN, plusieurs thématiques ont été définies dont une portant sur les risques et ressources naturelles. Cette thématique est composée de plusieurs axes dont :

- L'amélioration de la connaissance des risques ;
- L'amélioration de la vigilance et la prévention des risques ;
- La protection des biens et des personnes.

### 1.2 CLUB CLIMAT : VOCATION ET ROLE

Au-delà de la gouvernance interne du PCEPN, les relations avec les partenaires extérieurs sont essentielles. Le « Club Climat » a pour vocation d'être un espace de rencontre et de coordination avec les acteurs du territoire et il porte sur une thématique précise répondant un besoin exprimé. Cet espace de parole s'organise une à deux fois par an.

Au travers du « Club climat », les différents échanges et débats permettent de collaborer avec les partenaires institutionnels et parapublics pour ainsi traiter collectivement les enjeux climatiques du plan à différentes échelles (tribale, communale, provinciale, territoriale, régionale, nationale et internationale).

Le « Club Climat » est donc un outil permettant de dynamiser la collaboration et la coordination sur le territoire de la province afin d'atteindre les objectifs de réduction de des émissions de GES et renforcer la résilience territoriale face aux effets du réchauffement climatique.

### 1.3 LE CHOIX DE LA MONTEE DES EAUX

Plusieurs thématiques ont été proposées aux communes de la Province Nord. Le sujet de la « montée des eaux » a été choisi afin de rechercher collectivement des solutions en élargissant le panel de discussion avec d'autres partenaires publiques ou/et privés.

### 1.4 CLUB CLIMAT A PONERIHOUEN

La commune de Ponérihouen s'est proposée pour accueillir le Club Climat 2023 à la Maison de la Femme. En effet, la commune fait face à cette problématique et les coutumiers d'une tribu nommée MOU ont déjà sollicité les élus afin de les aider à s'organiser en raison de la montée des eaux. Au fil des années, cette tribu de bord de mer fait face à des inondations côtières plus fréquentes.

### 1.5 DEROULE

Le Club Climat a accueilli 63 participants de compétences diverses : la mairie de Ponérihouen, la mairie de Koné, la mairie de Ouégoa, la mairie de Touho, la mairie de Pouébo, la mairie de Kouaoua, la mairie de Houaïlou, la mairie de Hienghène, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Haut-Commissariat-STAC, DIMENC-OBLIC, DSCGR-PPGR, Météo-France, IRD, Cellule Habitat NC, CESE, SECAL, Consultant IQ, ADRAF, ADEME, CIE NC, Association Teasoa, Association Hô-üt, Association T2W ainsi que les coutumiers et la population.

Le Club Climat s'est déroulé de la manière suivante :

Geste de Bonjour ( <i>Figure 1</i> )	8:00
Discours introduction (Élus)	8:30
Présentation – Enjeux PCEPN / (PN & Communes)	9:00
Présentation Changement climatique/Montée des eaux/Impacts observés et attendus ( <i>Figure 2</i> )	9:10
Visite guidée "impact/projet" Tribu de MOU ( <i>Figures 3 &amp; 4</i> )	9:30
Pause CAFE	10:15
Ateliers – Quelle prise en main ?	10:30
REPAS - Midi	11:20
Témoignages Impacts	12:05
Restitution synthèse/Échanges	12:50
Geste d'Aurevoir	13:35

Trois ateliers ont été organisés afin d'impulser des réflexions concernant :

- La gouvernance :
  - Quels peuvent être les différents impacts de la montée des eaux en Nouvelle-Calédonie ?
  - Quelles compétences sont liées à chaque type d'impact ?
  - Imaginer un dispositif commun permettant aux partenaires de rechercher ensemble des solutions aux impacts
- Les solutions de financement :
  - Quelles sont les sources de financement existantes ?
  - Quelles sont les sources de financement à créer ?
  - Comment mettre en œuvre la demande de financement ?
- Les solutions méthodologiques :
  - Quelles sont les solutions méthodologiques de résolutions et de prise en main des problématiques liées au enjeux climatiques ?



Figure 1 : Geste de Bonjour



Figure 2 : Présentation de OBLIC



Figure 3 : Visite de la tribu de MOU



Figure 4 : Visite de la tribu de MOU



## 2. LA MONTEE DES EAUX : UN ENJEU MULTI-ECHELLE

---

### 2.1. UN PHENOMENE MONDIAL

L'élévation du niveau des océans est un phénomène observable au niveau mondial depuis le début du XXe siècle en raison du réchauffement climatique. Le niveau moyen des océans a augmenté de 20 cm entre 1901 et 2018, la moitié de cette hausse étant observée après 1980. Le rythme annuel est estimé à plus de 3,5 mm par an en 2020. Les mesures sont effectuées principalement par deux moyens : les marégraphes, installations fixes à terre et l'altimétrie satellitaire.

### 2.2. UN ENJEU PRESENT EN PROVINCE NORD

Dans les communes de la Province Nord, plusieurs tribus de bord de mer connaissent des phénomènes de submersions marines plus fréquentes et plus puissantes, dévastant ainsi les parcelles vivrières, les habitations et les routes. L'érosion est présente sur les bords de mer, à fortiori sur la côte Est. Les routes provinciales et territoriales sont impactées car elles longent pour l'essentiel le littoral sur toute sa longueur.

### 2.3. LES CONSEQUENCES SUR LA VIE DES POPULATIONS LOCALES

#### 2.3.1. Les conséquences de la montée des eaux

La montée des eaux a de nombreuses conséquences directes sur les biens et les personnes ainsi que les écosystèmes :

- L'eau des aquifères côtiers devient impropre à la consommation et à l'irrigation des cultures ;
- Les terres agricoles salinisées deviennent infertiles pour les cultures vivrières et autres types de plantes agricoles ;
- Les activités économiques et touristiques sont détruites ou empêchées par les eaux et les espaces d'implantation des projets sont réduits ;
- La biodiversité terrestre est détériorée par l'eau salée fragilisant ainsi les ressources végétales et animales ;
- La biodiversité marine est perturbée par un bouleversement des écosystèmes ;
- Les surfaces cadastrales sont réduites ou perdues ;
- Les biens des personnes sont détériorés ou détruits.

#### 2.3.2. Les conséquences du déplacement des populations

Le déplacement des populations devient crucial pour sortir des espaces impactés. Cependant, cela entraîne des difficultés de plusieurs ordres :

- Abandon des biens des personnes impactées par la montée des eaux ;
- Problèmes de légitimité foncière dans les nouvelles zones d'accueil ;
- Reconstruction de l'ensemble des aménagements ;
- Apparition de bouleversements culturels et sociaux dans la réappropriation d'espaces nouveaux ;
- Difficultés à trouver de bonnes terres agricoles.

Ces difficultés peuvent donc amener à une plus grande précarité de la population et à des conflits.

### 2.4. LE CAS DE LA TRIBU DE MOU A PONERIHOUEN

#### 2.4.1. Une problématique grandissante

Dans la tribu de Mou à Ponérihouen, des submersions marines ont déjà inondé la tribu du bord de mer et le niveau de l'eau de mer peut atteindre 1 mètre dans les maisons.

La commune et son maire Monsieur Pierre Chanel Tutugoro sont en discussion avec les coutumiers de la tribu pour organiser un déplacement de la population du bord de mer vers des zones tribales en hauteur à l'abri de la montée des océans.

#### 2.4.2. Un projet en cours

La tribu a déjà démarché auprès de la commune de Ponérihouen pour obtenir une aide dans l'aménagement d'un nouveau site. Si les arrangements sociétaux et tribaux sont faits, la commune pourrait s'orienter vers un lotissement communal de type tribal. Cette installation entrainerait de nombreux travaux d'aménagement tels que :

- L'installation de nouveaux réseaux d'adduction d'eau potable (AEP). De nouvelles ressources en eau sont à rechercher pour l'irrigation (captages d'eau de surface, eaux souterraines, eaux pluviales) ;
- Les possibles terrassements ;
- L'installation de nouveaux réseaux d'électricité et téléphonique ;
- Pour viabiliser ces nouveaux fonciers, la commune devra travailler la partie juridique des dossiers afin de pouvoir y accéder avec les agents et les engins communaux de terrassements (aménagement et accès routiers aux nouveaux habitats).

Cependant, la commune aurait besoin de l'aide d'autres partenaires (Province Nord, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Etat, etc.) pour apporter un soutien financier important afin d'effectuer ce déplacement de population

#### 2.4.3. Des questionnements sur la gestion de la problématique

Ces déplacements de population soulèvent des questions qu'il est impératif de traiter afin de garantir la prise en charge de la population.

A-t-on un ou plusieurs services publics dédiés travaillant sur ces nouvelles difficultés ?

Que faire en cas de menace ou de sinistre avéré pour les populations, pour les communes impactées, les provinces, la Nouvelle-Calédonie ?

Qui doit porter ces services au niveau le plus délocalisé dans la proximité directe des populations ?

Quelle est la coordination institutionnelle au niveau calédonien concernant la prévention et la gestion des risques et des sinistres ?

Qui doit travailler les stratégies pays sur la montée des eaux ? Quels projets de planification a-t-on pour commencer à anticiper les futurs chantiers, préparer les crédits dédiés, et proposer un calendrier des grands travaux ?

### 3. ACTEURS ET COMPETENCES MULTIPLES

---

Dans la gouvernance mondiale de l'action climatique, les différentes nations s'engagent à prendre de manière concertée des « mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets » au travers de Conventions et conférences sur le climat.

Se préoccuper de la montée des eaux en Province Nord est maintenant une nécessité pour les collectivités (les communes et la province) car les populations impactées ont besoin de solutions d'intervention en urgence. Les tribus impactées sollicitent instamment les communes afin de bénéficier d'une aide dans l'accompagnement technique, social et financier.

L'administration des territoires impose aux collectivités de raisonner dans une approche globale des problématiques liées aux effets du changement climatique.

Comment continuer à développer son territoire en y intégrant les difficultés et enjeux que nous impose le changement climatique aujourd'hui ?

#### 3.1. DE NOUVEAUX ENJEUX COLLECTIFS ET PUBLICS FACE A LA MONTEE DES EAUX

Les enjeux à engager collectivement ensemble sont aux niveaux :

- Des autorités coutumières (déplacement de populations / enjeux fonciers / conflits d'usage / conflits d'autorité / difficultés d'installation de nouveaux habitats et légitimités coutumières) ;
- De l'aménagement territorial (pertes d'accès aux infrastructures et réseaux collectifs (routes d'accès, conduites réseaux AEP, lignes réseaux électriques, lignes téléphoniques/internet, port d'accès par la mer), mise en cause des documents directeurs d'aménagement en vigueur, conflit d'usages) ;
- Du développement économique (relocalisation d'activité ou reconversion / difficultés de financement de projets déplacés ou nouveaux, nouvelles conditions et contexte des activités entrepreneuriales)
- Du développement social et culturel (réinstallations de nouveaux habitats : habitations, bâtiments, écoles, maison communes, bâtiments de cultes / terrains de sport, ...)
- De l'environnement : pertes de ressources marines/ terrestres sur le littoral/ modification d'usage / perturbations culturelles par rapport aux rites claniques (totems, clans de la mer, autres), gestion des déchets sur les sites et espaces libérés et sous l'eau.
- Des collectivités publiques calédoniennes (communes, provinces), de la Nouvelle Calédonie, et de l'État : elles devront s'engager dans de nouveaux défis et dans des démarches communes et nouvelles qui mixeront les compétences des uns et des autres pour ensemble créer une synergie basée sur une « intelligence collective des administrations publiques » dans leur rôle « d'administrateur de territoire ». Ces administrations auront pour défi de dépasser leurs prérogatives spécifiques pour favoriser la gestion collaborative du « bien commun » pour leurs populations.

#### 3.2. LES COMPETENCES POUR AGIR

Les institutions et collectivités publiques de la Nouvelle Calédonie ont ensemble les compétences requises pour gérer globalement les effets catastrophiques de la montée du niveau de la mer, menaçant les populations en bord du littoral calédonien. Cependant, chaque collectivité, notamment les communes, n'auront pas toutes les compétences et moyens pour gérer seules ses populations dans les

cas extrêmes de sinistre. Les compétences essentielles des collectivités calédoniennes sont listées ci-après :

### 3.2.1. Compétences des communes

La commune est la collectivité publique administrative la plus proche de ses citoyens, de par son espace territorial moins étendu, et donc sa proximité avec la population. Les habitants impactés par les conséquences du changement climatique viennent d'abord se renseigner ou solliciter l'aide des services municipaux et élus de leur commune, plutôt que les services provinciaux trop éloignés ou les services de la Nouvelle Calédonie.

Comme au niveau de la France hexagonale, la loi confie aux communes le soin d'organiser et gérer de nombreux services publics de proximité, concernant le cadre de vie de chaque citoyen. Ces services publics comprennent le service de l'état civil, la protection de l'ordre public ou encore le ramassage de nos déchets ménagers.

Concernant les impacts climatiques sur les infrastructures collectives et publiques, la commune est compétente en matière d'adduction d'eau potable (construction et entretien des réseaux AEP), d'ouverture et d'entretien de routes municipales (RM), d'implantation d'écoles publiques maternelles et primaires et leur entretien. La commune peut financer les équipements sportifs.

Dans le domaine sanitaire et social, elle dispose de prérogatives importantes, notamment la construction de bâtiments communaux d'action sociale.

En matière d'environnement, elle assure la distribution de l'eau, l'assainissement des habitats ainsi que la collecte et le traitement des déchets ménagers.

En matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace communal, les compétences du Maire sont importantes : il instruit et délivre les permis de construire. Il élabore également les documents d'urbanisme portant les projets d'aménagement sur le territoire communal (PUD, zone d'aménagement concerté ou divers).

La commune bénéficie de ladite « clause de compétence générale », qui lui permet d'intervenir dans tous les domaines dès lors qu'il y a un intérêt général. Il faut cependant travailler avec les communes et les services de l'Etat pour lister l'ensemble de ces compétences, incomplètes ici dans cette description.

### 3.2.2. Compétences des provinces

Face aux enjeux climatiques, la Province est compétente en matière de construction et d'équipement au niveau des collèges publics. Elle l'est également dans le développement rural et maritime (agriculture, pêche, et aquaculture). Elle peut financer les centres médico-sociaux, en partenariat avec la commune. Elle intervient également dans le financement de l'habitat social.

Le développement économique et touristique est la compétence phare de la Province, par aides aux projets des acteurs privés sur le territoire provincial.

La Province a en charge le développement du réseau routier provincial et les transports publics terrestres (ouverture et entretien de routes provinciales - RP).

Elle est compétente en matière de développement culturel et de protection du patrimoine.

Elle a en charge également la protection de l'environnement, la gestion des milieux terrestres et maritimes, la ressources en eau, la prévention des pollutions et risques.

Elle est compétente en matière de santé publique, dans les soins aux populations et équipements au niveau local (bâtiments sanitaires, personnel de santé, etc.).

Elle développe un travail de collaboration avec les communes dans le Nord, notamment dans le partenariat communes/Province : elle cofinance les projets de construction et d'aménagement des communes.

### 3.2.3. Compétences de la Nouvelle Calédonie

La Nouvelle Calédonie est compétente en matière de statut civil coutumier, concernant les terres coutumières, les palabres coutumiers et les limites des aires coutumières.

Elle a également la charge de la protection sociale, de l'hygiène publique et de la santé.

Elle est responsable des postes et télécommunications et donc des lignes et réseaux de communications téléphoniques et internet.

Elle régleme et exerce des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive (ZEE).

Elle est responsable de la circulation routière et des transports routiers, également du réseau routier appartenant à la Nouvelle Calédonie (ouverture et entretien des routes RNC).

Elle gère les droits des assurances, certainement sur les risques encourus par les populations les communes, en zone à risques.

Elle organise les services et établissements publics de la Nouvelle Calédonie, et potentiellement elle peut renforcer ses services ou en créer de nouveaux plus spécifiques face au traitement des nouveaux enjeux sur le climat (planification, gouvernance et programmes de grands travaux, ...).

Elle gère le droit domaniale de la Nouvelle Calédonie et des provinces, donc potentiellement la mise à disposition des terres domaniales au profit des réfugiés climatiques.

La Nouvelle Calédonie est enfin compétente en matière de météorologie. Elle produit des données informatives pour construire les prévisions météorologiques, la connaissance sur les phénomènes climatiques en Nouvelle Calédonie et leurs risques dans l'espace et le temps.

### 3.2.4. Compétences de l'État français

L'Etat est dépositaire des pouvoirs régaliens de la République Française. Il gère la défense nationale en Nouvelle Calédonie et il a la capacité de mobiliser les forces armées dans l'aide et la mise en sécurité des populations dans les situations de catastrophes liées aux effets du changement climatique.

Il a également la charge de l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier) et l'accompagnement des Maires et des coutumiers dans la recherche de solutions sur les fonciers d'accueil.

Il gère la monnaie, le crédit, les changes et a une importante capacité financière à aider les communes et les provinces dans leurs stratégies de mise en sécurité des populations face aux catastrophes climatiques.

Il gère le maintien de l'ordre et peut intervenir en cas de désordre et de comportements non citoyens dans une catastrophe climatique.

Il détient la compétence en matière de sécurité civile et interviendra obligatoirement en amont dans un quelconque sinistre touchant les populations et leur territoire afin de mettre les habitants en sécurité. Il intervient également en matière de prévention, d'alerte et d'information sur les phénomènes climatiques, les risques et mesures à prendre pour mettre les populations à l'abri des dangers.

## 4. DE MULTIPLES ACTEURS A COORDONNER POUR AGIR COLLECTIVEMENT

---

### 4.1. LA COMMUNE ET LA TRIBU DE MOU : DIFFICULTE FACE A L'ABSENCE DE DISPOSITIF

Sur la commune de Ponérihouen, la commune et la tribu font face à une impasse concernant la gestion de la montée des eaux.

Les difficultés de gestion sont plus grandes en raison de l'absence de dispositif. En effet, la commune a besoin de partenariats et d'accompagnement sur les aspects juridiques et administratives concernant le déplacement des populations de Mou.

La commune exprime également un besoin d'accompagnement sur la recherche de fonds et crédits aux niveaux calédonien, national ou international dans le cadre des fonds dédiés aux enjeux du changement climatique.

### 4.2. LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS POUR UNE GOUVERNANCE PLUS ENGAGEANTE

La cartographie des acteurs à différentes échelles territoriales (chefferies, communes, provinces, Nouvelle Calédonie) permet d'abord une bonne compréhension des acteurs et des enjeux locaux. Cet outil permet d'identifier, localiser et représenter par des outils graphiques ou numériques les différents acteurs. Ces derniers interagissent dans ces territoires pour organiser les activités humaines (économiques, sociales et culturelles) et faire vivre leur territoire.

En Nouvelle Calédonie, ils sont de différents profils : on peut citer sommairement les institutions politiques et administratives, les organismes publics et parapublics, les organisations coutumières, les organisations environnementales, sportives et culturelles, les entreprises, ainsi que les individus.

Cependant face aux enjeux climatiques, la **cartographie des acteurs** sur un territoire donné devient un outil précieux pour aborder les enjeux de différentes manières :

#### 4.2.1. L'identification des parties prenantes

Elle permet de localiser et d'identifier les acteurs clés impliqués dans la gestion des problèmes climatiques à l'échelle locale, communale, provinciale ou au niveau du pays. Cela inclut les élus politiques et administrations publiques (communes, provinces, Nouvelle-Calédonie, représentant de l'Etat), les organisations non gouvernementales (associations environnementales, autres), les entreprises, les autorités coutumières, les organismes publics et parapublics (chambres consulaires, l'ADRAF, les instituts de recherche), etc.

#### 4.2.2. L'analyse des réseaux et des interactions

Elle offre une visualisation des relations et des interactions entre les acteurs concernés par les enjeux climatiques. Comprendre ces réseaux peut aider à déterminer les liens existants et les potentiels points de collaboration ou de conflit, ainsi qu'à identifier les acteurs qui exercent une influence significative sur les décisions et les politiques climatiques.

#### 4.2.3. La planification et coordination des actions

Par l'identification des acteurs clés et la compréhension de leurs rôles respectifs, ladite cartographie vient faciliter la planification politique (des plans locaux d'actions climat), la coordination des actions visant l'atténuation des émissions de GES (gaz à effet de serre) et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Dans ces plans climats locaux, seront planifiés :

- Les projets de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre) des acteurs ;
- Les projets et initiatives d'adaptation aux changements climatiques (pratiques résilientes aux effets climatiques) ;
- Les projets de campagnes de sensibilisation et d'éducation aux nouveaux paradigmes et pratiques résilientes.

Ces plans d'actions doivent permettre l'augmentation de la résilience des acteurs et de leur territoire respectif pour construire progressivement l'adaptation aux effets du climat actuel et futur.

#### 4.2.4. L'engagement des parties prenantes

En rendant visible l'action des acteurs impliqués sur le terrain, la cartographie des acteurs vient alors renforcer l'engagement, la participation et l'efficacité des actions des parties prenantes. Cela peut s'avérer utile pour impliquer d'avantage les communautés locales, les groupes marginalisés et/ou les acteurs économiques dans les efforts d'actions et de lutte contre le changement climatique.

#### 4.2.5. Le suivi et évaluation

En suivant l'évolution des réseaux d'acteurs et en évaluant l'impact des actions entreprises, la cartographie des acteurs peut aider à évaluer l'efficacité des politiques climatiques et ajuster avec efficacité les stratégies en conséquence.

**En résumé,** la cartographie des acteurs sur un territoire donné doit obligatoirement être réalisée, car l'outil est essentiel pour comprendre les dynamiques sociales et politiques liées aux enjeux climatiques. Cette cartographie nous facilite la coordination des actions, encourage l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre, et permet d'évaluer l'efficacité des actions entreprises sur un territoire donné. **Elle contribue ainsi à renforcer les actions de résilience des communautés et des territoires face au changement climatique.**

## 5. UNE GOUVERNANCE ET ORGANISATION A DEFINIR

---

Les conclusions de l'atelier « Gouvernance » invitent à imaginer un outil ou dispositif commun permettant aux partenaires publics et privés de rechercher ensemble des solutions aux impacts du changement climatique.

- Ce schéma global au niveau calédonien doit coordonner tous les dispositifs existants, spécifiques à chaque collectivité dans ses prérogatives, et dans une cohérence face aux enjeux climatiques ;
- Cet outil doit avoir pour rôle :
  - D'élaborer un schéma collaboratif partagé d'orientation territorial porté par la Nouvelle Calédonie ;
  - Opérer sa mise en œuvre par chacun des différents acteurs (publics ou privés), à son échelle d'exécution dans le cadre de ses dispositifs spécifiques et en cohérence avec ce schéma global.

Par conséquent, un schéma collaboratif territorial pour le pays dans le but de s'organiser contre le changement climatique et ses effets et impliquant les différents acteurs à différentes échelles peut être élaboré dans les grandes lignes ci-après :

### 5.1. LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : CHEF D'ORCHESTRE D'UNE DEMARCHE COLLABORATIVE

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale au niveau calédonien de lutte contre le changement climatique. La stratégie porte les objectifs globaux et spécifiques d'atténuation et d'adaptation ;
- Coordination des politiques sectorielles ou des filières (aménagement, agriculture, mines et métallurgie, risques et catastrophes climatiques, mobilité et transports, énergie, développement économique, santé, cultures, formations et éducations, etc.) pour garantir la cohérence avec les objectifs climatiques ;
- Création d'une agence ou d'une structure dédiée au climat pour coordonner les actions, collecter les données et faciliter la collaboration entre les parties prenantes. Des outils de collaboration, de collectes et d'évaluation seront à organiser par cette structure.

### 5.2. LES COLLECTIVITES LOCALES (PROVINCES/COMMUNES)

- Adaptation de leurs différents plans structurels et spécifiques, notamment les plans d'urbanisme et de développement ou autres pour prendre en compte les risques climatiques (élévation du niveau de la mer, événements météorologiques extrêmes, etc.) ;
- Élaboration de Plans climats adaptés à son territoire et ses compétences, en lien avec les plans des collectivités compétentes dans les autres domaines. Ces plans d'actions doivent prendre en compte les enjeux et les objectifs d'atténuation et d'adaptation climatiques ;
- Mise en place par exemple de politiques de gestion durable des ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité) pour renforcer la résilience face aux changements climatiques.

### 5.3. LES ENTREPRISES ET LE SECTEUR PRIVE

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption de pratiques et de technologies plus propres dans les secteurs industriel, minier et touristique ;
- Investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles ;
- Intégration de critères de durabilité et de résilience climatique dans les processus de planification et de gestion des entreprises ;



- Élaboration de plan climat énergie spécifiques, ou intégration de leurs stratégies dans les plans des collectivités locales.

#### 5.4. LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET POPULATIONS AUTOCHTONES

- Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques par la préservation des savoirs traditionnels et des pratiques de gestion durable des ressources naturelles ;
- Sensibilisation et éducation aux enjeux climatiques pour encourager des comportements plus respectueux de l'environnement au quotidien ;
- Participation à des projets de restauration écologique et de protection des écosystèmes fragiles, tels que les récifs coralliens ou les mangroves ;
- Élaboration avec les communautés de pratiques résilientes, basées sur les solutions fondées sur la nature, et ou adaptation fondée sur les écosystèmes.

#### 5.5. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Surveillance et évaluation des impacts du changement climatique sur les écosystèmes, les communautés et les économies locales ;
- Plaidoyer en faveur de politiques publiques ambitieuses et de mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience des populations vulnérables ;
- Promotion de l'innovation sociale et technologique pour développer des solutions adaptées aux réalités locales et aux besoins des communautés.

**En résumé**, en adoptant une approche collaborative partagée et en mobilisant chaque acteur dans cette stratégie à différentes échelles administratives et géographiques, la Nouvelle-Calédonie peut renforcer sa capacité à faire face aux défis du changement climatique. Cette stratégie va surtout donner une puissance politique d'action, à chaque acteur et à tous, dans la gestion des difficultés de nos populations face à la montée des eaux mais également sur les autres effets liés au bouleversement climatique.

## 6. SOLUTIONS METHODOLOGIQUES

---

Lors de l'atelier « Solutions méthodologiques », quelques idées d'outils méthodologiques ont été émises.

### 6.1. DES IDEES D'OUTILS METHODOLOGIQUES DANS UNE STRATEGIE GLOBALE ET COLLABORATIVE

- **OUTIL DE PILOTAGE / ORGANISATIONNEL :**
  - Agence indépendante pour traiter de cette problématique ;
  - Mise en place d'un outil de travail en commun avec l'ensemble des institutions et des acteurs (population).
  
- **IMPLICATION / SENSIBILISATION :**
  - Planification et information pour impliquer la population et l'ensemble des acteurs dans la démarche d'organisation et d'actions ;
  - Sensibilisation des populations & de tous les acteurs économiques ;
  - Dispositif informationnel (population) : les bonnes adresses et numéros de téléphone, les bonnes personnes, les bonnes compétences techniques et administratives, les bonnes démarches en lien avec les types de risques.
  
- **GUIDE et OUTILS d'ORIENTATION :**
  - Verdissement des documents cadres et réglementaires de toutes les administrations publiques, par exemple les documents d'Urbanisme, d'aménagement ou autres types de documents ;
  - Plan Climat Local (provincial, Communal/Entité Territoriale Homogène/Aire coutumière/Zones impactées) ;
  - Analyse du risque (enjeu, aléa, vulnérabilité).
  
- **SOLUTIONS & OUTILS OPERATIONNELS :**
  - Moyens de renforcement des digues, des berges, mangroves (solutions provisoires et de transition / sur zones déjà impactés en urgence, en attente de déplacement) ;
  - Techniques et solutions de protection fondée sur la nature ;
  - Des solutions à adapter systématiquement selon les spécificités des zones impactées.

### 6.2. UNE STRATEGIE DE DEPLOIEMENT D' ACTIONS

1. Mise en place d'une stratégie globale au niveau calédonien qui déploie sa vision dans les différentes stratégies locales (provinces, communes, entreprises, associations, communautés, etc.) ;
2. Produire de la donnée sur la connaissance des acteurs, des territoires, des stratégies, sur de la donnée climatique et projections futures, et divers ;
3. Sensibilisation des acteurs sociaux et économiques, de la population, aux enjeux du climat.

## 7. SOLUTIONS DE FINANCEMENT

---

L'atelier « Solutions de Financement » a listé différentes sources de financement dont certaines possibilités de ressources à engager et quelques indications sur les types de besoins prioritaires à financer.

### 7.1. LES SOURCES DE FINANCEMENT EXISTANTES

- FONDS PUBLICS
  - Communaux ;
  - Provinciaux ;
  - Gouvernement de la Nouvelle Calédonie ;
  - État (ADEME / BPI France / ...) ;
  - Organisations intergouvernementales (projets régionaux publics, GO, ...) ;
  - Banques de développement (groupe AFD / FFEM/ UE, ...).
  
- FONDS PRIVÉS
  - Mécénats (RSE) ;
  - Fondations ;
  - Organismes privés.

### 7.2. LES POSSIBILITES DE RESSOURCES

- CRÉATIONS DE TAXES AFFECTÉES / REDEVANCES
  - Industriels ;
  - Principe pollueur-payeur.
  
- GARANTIES FINANCIERES
  - Fonds de garantie sur Terre coutumière.
  
- CRÉDIT CARBONE
  
- CEE (Certificat d'économie d'Énergie)

### 7.3. FINANCER LES STRUCTURES DE GOUVERNANCE LOCALE

- FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJETS
  - Structures de proximité (Associations, communes, groupement de communes)  
En charge d'élaborer la 1ère fiche projet ;  
En charge de l'exécution.
  
- COMITÉ TECHNIQUE
  - Regroupant les acteurs (techniciens communaux, représentants de la société civile, ...)
  - En charge de vérifier l'éligibilité, d'élaborer, de conseiller.
  
- COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER
  - Répondre aux critères d'éligibilités financières et administratives ;
  - Élaboration d'un plan de financement ;
  - Évaluation des risques et opportunités économiques ;
  - Justificatifs de dépenses, archivage, compte, et redevabilités financières (audit).

- **COMITÉ DE PILOTAGE à l'échelle Pays (Nouvelle Calédonie)**
  - Regroupant les acteurs institutions (élus) ;
  - En charge de la validation et priorisation ;
  - Interlocuteur de l'organisme financier ;
  - Coordinateur global ;
  - Priorisation des projets et des financements par projet.

## 8. CONCLUSION et PERSPECTIVES

---

### 8.1. UNE SITUATION CLIMATIQUE URGENTE

Le changement climatique et ses effets dramatiques sont déjà présents en Nouvelle Calédonie et les populations habitant en zones littorales font déjà face à la montée des eaux. La problématique climatique est maintenant sous nos yeux et nous devons agir.

Une prise de conscience de l'urgence climatique est nécessaire. Un premier état des lieux global des impacts sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est crucial. Cette démarche peut être engagée par les services du gouvernement ou une structure provisoire de groupes d'experts issue des collectivités et des instituts de recherche. Elle pourrait être pilotée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif serait de produire des éléments concrets et contextuels de communication sur l'urgence climatique sur le Territoire. La caractérisation globale des impacts du changement climatique en Nouvelle Calédonie doit permettre à chacun (acteurs publics et privés) de partager les mêmes éléments de la problématique climat et d'entamer les travaux face à l'urgence au sein d'une démarche pays.

### 8.2. LA PERSPECTIVE A ENGAGER MAINTENANT

Le gouvernement de Nouvelle Calédonie doit à cette étape prendre la main pour porter la démarche de concertation et de discussion pour faire aboutir à une idée de « solution partagée » de gouvernance avec tous les acteurs calédoniens.

L'intelligence collective des calédoniens ainsi que leurs différentes expertises locales sur le sujet doivent permettre de produire tous les outils organisationnels, structurels et méthodologiques nécessaires à cette gouvernance collective sur le climat.

Il faudra décider du « statut » de la structure porteuse, de l'animation et du suivi de la gouvernance (ou agence, ou services publics, ou autres types, ...).

Il faudra également s'assurer que toutes les actions prévues au plan global ont un porteur de mise en œuvre et que ces derniers ont tous les moyens à disposition pour agir. La structure mise en place devra assurer le suivi et l'évaluation des actions et leurs communications pour renforcer la dynamique d'actions des porteurs de projet. Elle aura aussi pour mission l'ajustement des stratégies, des objectifs et autres déploiements en fonction de l'évolution des enjeux climatiques et humaines.

La vision calédonienne de cette démarche face à l'urgence climatique peut être formulée comme ci-après :

**« Par une approche collaborative et une mobilisation de tous ses acteurs, la Nouvelle-Calédonie construit le pays durable et résilient de demain pour ses habitants face aux défis du changement climatique »**